

ESPACES PUBLICS**Fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires**

Attribution du marché

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville d'Ivry-sur-Seine ouvert à perception de redevance.

Ces prestations comprennent :

1. La fourniture et l'installation initiales,
2. Les prestations de déplacement des mobiliers urbains en cours d'exécution,
3. L'entretien et la maintenance des mobiliers dont notamment, les réparations liées au vandalisme, et les opérations de rénovation,
4. La mise en place de l'information municipale, plans de ville et affiches (services d'impression d'affiches).

Compte tenu du montant estimatif global des prestations, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen, en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

La durée du marché est fixée à 17 ans à partir de la notification du marché pour l'ensemble des prestations y compris les mobiliers installés en cours d'exécution.

La date prévisionnelle de début des prestations est mai 2010.

Le mobilier installé dans le cadre du présent marché, qui restera propriété du titulaire, sera mis à la disposition de la ville d'Ivry-sur-Seine. Cette mise à disposition comme les autres prestations sont exigées par la ville à titre gratuit, à charge pour le titulaire de financer sa prestation globale par l'exploitation publicitaire du mobilier.

En contrepartie, le titulaire détient l'autorisation d'exploiter, à titre exclusif, les supports des mobiliers urbains à des fins publicitaires.

La Ville renonce à percevoir une partie de la redevance d'occupation domaniale en contrepartie des prestations imposées au titulaire. La redevance annuelle d'occupation domaniale est fixée à 1 000€HT.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence, envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 8 janvier 2010, a été publié par ces organismes respectivement les 12 et 13 janvier 2010.
- La date limite de remise des offres était fixée au 23 février 2010 à 17 heures.
- A la date limite de remise des offres, une société a remis un pli sur support papier.
- Le 24 février 2010, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu du pli remis par la société, puis l'a confié au technicien référent pour analyse.
- Le 11 mars 2010, la commission d'appel d'offres a déclaré recevable la candidature de la société.
- Elle a ensuite procédé à l'ouverture et à l'enregistrement de l'offre et l'a confiée au technicien référent pour analyse.
- Le 8 avril 2010, la commission d'appel d'offres, après analyse de l'offre, a attribué le marché à la société JC Decaux.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif à la fourniture, à l'installation, à l'entretien et à l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville d'Ivry-sur-Seine ouvert à perception de redevance, avec la société JC Decaux.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

ESPACES PUBLICS

Fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59,

considérant que le marché actuel relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville d'Ivry-sur-Seine ouvert à perception de redevance est arrivé à son terme et qu'il est donc nécessaire de relancer une consultation afin d'assurer la continuité de ce service,

considérant qu'au vu du montant global des prestations, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

vu la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) en date du 8 avril 2010, qui après analyse et classement de l'offre, a attribué le marché susvisé à la société JC Decaux,

vu le cahier des clauses administratives générales, applicable aux marchés de prestations de services,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la fourniture, à l'installation, à l'entretien et à l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville d'Ivry-sur-Seine ouvert à perception de redevance, avec la société JC Decaux.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 20 AVRIL 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 AVRIL 2010